

**Printemps 97: La revue Ortzadar révèle l'affaire.  
Une période de contestation et de polémique s'installe.**

A R C • E N • C I E L  
**ORTZADAR**

avec les alternatifs, les écologistes, les autogestionnaires...

# Boucau

(ex-Fertiladour)



**radioactivité  
au sol !**

## Noir c'est noir

*Dur dur ce numéro  
d'Ortzadar!  
La radioactivité  
(importante)  
à Fertiladour, les usines  
classées (nonchalantes),  
les vases de l'Adour  
(sans surprise), des  
espaces agressés  
(l'habitude). Des dossiers  
chauds, mais aussi, des  
associations plus  
nombreuses, plus  
actives, des citoyens plus  
présents et en face, des  
dents qui grincent,  
qui grincent...*

2. Vitrolles, la honte !

3. Infos en vrac

4. Brèves Sociales

6. Le CADE et les installations classées

7. Les boues de CAME

8. Importante radioactivité au BOUCAU

10. TARNOS : déviation de la D85

11. «La Semaine» se met au garde-à-vous !

12. Eslourenties : un projet destructeur

14. Étrangers, ne me laissez pas seul...

16. « Un balcon en forêt »

BIMESTRIEL 12 F

N° 59

MARS/AVRIL 1997

ISSN 0998-2787

Comme cette affaire dure depuis de longues années, beaucoup des articles suivants chronologiques et espacés dans le temps commencent souvent par un même court résumé.

f • radioactif • radioactif • radioactif •



# Reno, ex-Fertiladour :



Photo ORTZADAR

**L'**USINE Fertiladour, reprise par Reno, est située au bord de l'Adour au Boucau. Cette usine a longtemps produit des engrais, mais en 1973, elle a débuté le broyage de Monazite très riche en thorium 232 fortement radioactif. En mairie du Boucau, nous avons obtenu le récépissé du préfet des Pyrénées Atlantiques daté du 8/02/73. Ce dernier, considérant la présence de thorium, impose alors "le port d'un masque filtrant parfaitement efficace, voire d'un scaphandre dans l'atelier". Il précise également que "l'expulsion de l'atmosphère de l'atelier devra se faire à travers des filtres "absolus" ; du type mis au point par le Commissariat à l'Énergie

Atomique de manière à prévoir toute dissémination contaminante à l'extérieur". Un historique détaillé des activités de l'usine reste à faire, nous le demanderons aux autorités concernées. Aujourd'hui, la partie ouest de l'usine est occupée par une entreprise qui fabrique des palettes : "les palettes bayonnaises". Le passé de cette entreprise nous a naturellement intéressés...

## Premier février 97

Ce samedi-là, avec un membre de l'association IDEAL, nous procédons à des contrôles à l'aide de notre compteur Geiger. Le plan de l'usine et le tableau de relevés des résultats ci-joints donnent une idée de l'ampleur des

dégâts. Pour la bonne lisibilité, nous avons laissé les chiffres lus sur notre cadran qui sont en microrems par heure (à diviser par 100 pour obtenir des microsieverts par heure). Nos fidèles lecteurs se souviendront de notre dernier numéro d'Ortzadar où nous publions le point zéro effectué sur le chantier d'Ucin, les résultats affichaient alors de 8 à 11, d'autres mesures effectuées dans divers endroits de la région (8 sur la plage de Miramar à Biarritz, 12 en prairie à Mouguerre, etc...) indiquent une radioactivité naturelle dans notre zone de 8 à 15 en moyenne. On se rend compte donc que le site de Fertiladour présente une radioactivité rapportée importante. Évidemment, les mesures que nous publions

sont des moyennes de 5 ou 6 mesures, elles sont prises sur le même point afin d'obtenir une meilleure précision en limitant les écarts maximums et minimums. Naturellement nous souhaitons que les autorités prennent le relais et effectuent, sur cette zone, une étude approfondie.

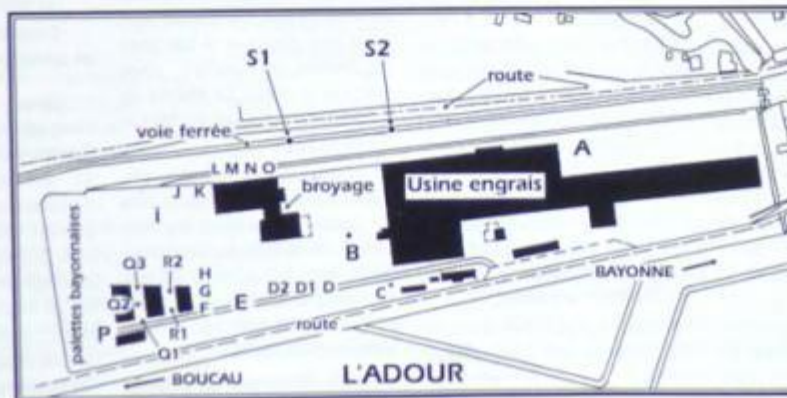
## Deux points chauds

Sur les tas de terre ocre (point B) visibles de la route et que nous avons naïvement pris pour de la monazite, nous faisons chou blanc (pas de radioactivité), mais sur d'autres points la radioactivité est bien présente.

Le point porté E sur le plan, avec 696 (6,96 microsieverts/h) à 1 m de hauteur et toutes les mesures saturées au contact du sol (au-delà de 1000, le compteur affiche la saturation) est le point le plus chaud que nous ayons mesuré. Il est à même le sol, offert à toutes les intempéries, à proximité d'une rigole, une route intérieure passe à quelques mètres. On n'aperçoit aucune signalisation spécifique. 4 m à l'Est de ce point, la moyenne des mesures est encore de 782, 4 m à l'Ouest de 156, 4 m au Sud de 537 et 4m au Nord de 783.

Le point I avec 418 à 1m de hauteur et 647 au contact est situé à 6 m d'une chape de ciment entourant l'atelier de broyage vers les palettes bayonnaises. Ici aussi, aucune signalisation. 5m au Nord, on atteint encore 190, 1, 5m vers l'Ouest 453, 1m vers l'Est 570 et 3, 5 m vers l'Est encore 473 puis 255 en bordure du ciment (et l'on peut s'interroger sur l'état des sols sous la chape).

De nombreux autres points atteignent une



Par Victor PACHON

radioactivité élevée et les points S1 et S2 sont situés au Nord de l'usine, après la voie ferrée sur le bord de la route qui a été refaite. On peut, bien sûr, imaginer que ces terres ont été remuées. Le point S1 se situe juste en face de la maison de l'actuel maire du Boucau. Bien que faibles, les mesures atteignent facilement le double et le triple de la radioactivité normale.

### La législation française

- Sur les "zones contrôlées", là où les travailleurs sont directement affectés à des travaux sous rayonnement et où ils doivent porter le fameux scaphandre (ici l'atelier de broyage où nous n'avons pas pénétré), on ne doit pas dépasser 25 microSv/h soit 2500 sur le cadran. (Nous avons discuté avec des retraités qui ne se souviennent pas de "scaphandres").

- Sur les "zones surveillées", là où les travailleurs sont à proximité des zones contrôlées et y pénètrent occasionnellement, c'est-à-dire la zone que nous avons évaluée, la limite est de 7,5 microsieverts/h (750 sur notre cadran). Cette limite est donc dépassée et aucun balisage pourtant obligatoire n'est constaté.

- Pour le public, les normes françaises sont de 2,5 microSe/h (250 sur notre cadran) soit 5 milliSieverts/an.

A titre de référence, le camion refusé à Ucin pour radioactivité, a déclenché le portique à 500 (5 microSe/h). Les normes françaises sont corrigées également en fonction de facteurs d'occupation du terrain, pour les femmes enceintes et les jeunes apprentis...

### Les normes internationales

Évidemment, les habitants des autres pays sont des mauviettes qui supportent beaucoup moins les radiations que nous. Ainsi, chez eux, la limite est cinq fois plus basse que la nôtre : 1 milliSe/an contre 5 milliSe/an en France. Pourquoi ? L'UNSCEAR (United Nation Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation) explique que les faibles doses ne sont pas sans dangers. Ainsi, la radioactivité naturelle moyenne de la planète provoque 650 000 morts par an, la radioactivité médicale 90 000. Cela a conduit la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique) à préciser le principe des expositions (au point de vue médical par exemple, aucune pratique d'exposition ne doit être adoptée si les risques l'emportent sur les effets bénéfiques) et fixe la limite de doses individuelles en supplément des doses naturelles et médicales à 1 milliSe/an. (avec cette dose, la CIPR estime que l'on peut s'attendre à 50 cancers mor-



Point E : le point le plus chaud ! (à la main, un échantillon de terre à analyser)

teils supplémentaires, 10 cancers guérissables supplémentaires et 23 défauts génétiques graves supplémentaires pour une population exposée d'un million de personnes)

### Pour en revenir à Fertiladour

Personne ne nous contestera la contamination de ces sols. Restent les questions

en suspens :

- Les Boucauais (et autres) ont-ils été consultés sur une activité qui engendrait le passage de camions transportant des produits radioactifs dans la commune ?
- Les ouvriers exposés ont-ils travaillé avec des scaphandres ?
- Existe-t-il encore un suivi médical (pour les retraités également) ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas le balisage réglementaire ?
- Quelle est la destination des matériaux hétérocites derrière l'usine dont nous n'avons mesuré que certains tas (point A) ?
- L'activité de broyage de matières radioactives a-t-elle cessé (depuis quand) ?
- Les machines et les filtres utilisés à l'atelier de broyage sont-ils contrôlés ? démontés ?
- Où sont, ou ont été évacuées les poussières récupérées par ces filtres ?

### dernière minute

Nous avons reçu les résultats des analyses de la terre contaminée!

Voir conclusions page 11

Point A (matériaux hétérocites de rebut)	Point I (1 m de hauteur) : 418
A1 (terre) : 21	(contact sol) : 647
A2 (engrais) : 27	Point I1 (5 m au Nord) : 190
A3 (terre ocre) : 24	Point I2 (1,5 m à l'Ouest) : 453
Point B (terre ocre) : 15	Point I3 (1 m à l'Est) : 570
Point C (grillage) : 40	Point I4 (3,5 m à l'Est) : 473
Point D (début des palettes) : 100	Point I5 (6 m à l'Est) : 255
Point D1 : 200	Point J (bordure Nord du ciment) : 75
Point D2 : 330	Point K : 141
Point E (8ème rangée de palettes) :	Point L : 158
1 m de hauteur : 696	Point M : 60
contact sol : saturé	Point N : 140
E1 (4 m à l'Est) : 782	Point O : 114
E2 (4 m à l'Ouest) : 156	Point P : 26
E3 (4 m au Sud) : 537	Point Q1 : 53
E4 (4 m au Nord) : 783	Point Q2 : 74
E5 (à 3 m du grillage) : 33	Point Q3 : 76
Point F : 130	Point R1 : 51
Point G : 34	Point R2 : 100
Point H : 66	Point S1 : 26 / Point S2 : 34



terrain radioactif !

# Reno (ex Fertiladour)...

## Radioactivité suite...

**D**ANS notre numéro 59 du mois de Mars, nous avons révélé la présence de radioactivité sur le site de l'ancienne usine Fertiladour au Boucau. Nos mesures et l'analyse effectuée par le laboratoire indépendant CRILRAD avaient été envoyées à la sous-préfecture. Le directeur de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) a fourni un rapport au préfet et une enquête est actuellement diligentée. La presse locale a également reçu nos documents, mais pour ne pas apparaître trop alarmistes, nous n'avons pas fait de conférence de presse sur le sujet. Le journal Sud-Ouest a longuement réfléchi avant de publier l'information en plein mois d'Août. Hélas, l'article comporte de nombreuses inexactitudes et nous nous devons d'apporter des précisions.

### Le rapport de la DRIRE

La base de l'article du Sud-Ouest, c'est le rapport de la DRIRE dont nous avons obtenu un exemplaire. Il fait un historique du broyage de monazite radioactive. Il rappelle les visites des inspecteurs généraux des installations classées et le récépissé du 8 fév 73 fixant les prescriptions (notamment les filtres "absolus" du type mis au point par le Commissariat à l'Énergie Atomique de manière à prévoir toute dissémination contaminante à l'extérieur et le port du masque, voire d'un scaphandre). Nous savons aujourd'hui que ces filtres absolus n'ont jamais été installés, pourtant, le rapport relate les nombreuses plaintes des riverains pour le bruit et les poussières. L'article du Sud-Ouest estime la fin du broyage de la monazite vers 80-81. Pourtant le rapport signale un bordereau d'expédition du 4 fév 88 dont nous avons photocopié. En fait il semble que le dernier

envoi date d'avril 92.

### "Nos mesures doivent être prises en considération..."

Le rapport se poursuit avec l'analyse de notre article. Il nous faut pourtant relever une erreur de lecture. Sur le point le plus chaud, le rapport retient 700 microrem/h. Notre article précisait pourtant "une saturation du compteur au contact du sol" ce qui signifiait que l'on dépassait 1000 microrem/h. Le rapport convertit comme nous ce chiffre en microSieverts/h pour le comparer comme nous aux normes en vigueur en France : 5000 microSieverts/an, 1000 micro rem/H, cela fait 10 microSieverts/h soit 240 microSieverts/jour soit 87600 microSieverts/an, soit plus de **17 fois la norme**. Détails, nous en convenons, un peu rebutants, mais sur lesquels le journal Sud-Ouest s'est totalement planté en reprenant les 5000 microSieverts par an au lieu de "par heure" donnant ainsi une vision totalement rassurante. Pour mémoire, comme nous, le rapport rappelle fort justement les recommandations de la Commission Internationale de Protection Radiologique qui sont de 1000 microSieverts/an. Donc ici, **plus de 87 fois cette norme**.

Enfin, au sujet de l'analyse de terre que nous avons faite, le rapport rappelle que l'activité totale de 47 000 becquerels/kg fait 47 becquerels/g dans le souci de démontrer qu'il ne s'agit pas de fortes doses. Ce chiffre est également repris par Sud-Ouest. Précisons qu'il ne s'agit par pour nous de proclamer qu'il s'agit de fortes doses, mais tout simplement de donner des informations objectives. Alors, comme à la suite de nos mesures et du rapport précité, l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs) a inscrit le site sur



Un héritage empoisonné...

son inventaire national et que nous nous le sommes procuré, nous avons pu y lire "l'ordre de grandeur de la radioactivité naturelle moyenne de la terre : 900 becquerels/Kg". Nous sommes donc en présence d'une terre contaminée à raison de **plus de 52 fois la norme naturelle**. Enfin, le rapport conclut "que les premières mesures effectuées par le CADE doivent être prises en considération mais qu'à ce stade des connaissances, il n'y a pas lieu d'inquiéter les populations".

### Les anciens ouvriers

En attendant, l'étude officielle qui ne saurait tarder, le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) s'est mis à la recherche d'anciens ouvriers de l'usine. Nous avons recherché les "anciens" pour ne pas mettre les actuels ouvriers en situation trop délicate. Nous avons donc appris que les sacs de monazite étaient ouverts avec une sole circulaire, que les bidons de monazite étaient ouverts au chalumeau, que les emballages partaient à la poubelle, qu'un ferrailleur venait parfois récupérer les bidons mais que cer-

tains étaient utilisés pour stocker le mais par des ouvriers, que la poussière des filtres était récupérée mais celle qui était souillée finissait dans l'Adour, que personne n'a jamais vu un scaphandre et que le port du masque étant pénible, il était souvent oublié. Enfin, sur le badge censé accumuler et mesurer la radioactivité, les avis sont ici divergents (sans doute dû aux différents postes occupés). Cela va de ceux qui ne s'en souviennent pas, à ceux qui l'ont utilisé mais seulement lorsqu'on broyait de la monazite, en passant par ceux qui se souviennent les avoir vus dans un carton. Enfin quelques autres informations, que nous ne détaillerons pas car en tirer des conclusions serait par trop hasardeux et "alarmiste", nous ont été fournies. Pour couper court à toute interprétation, nous avons demandé, au cours d'un entretien avec le directeur de la DRIRE, qu'une campagne de vérification sanitaire soit menée sur les ouvriers ayant travaillé au contact de la monazite.

A suivre...

V. Pachon

*En mars 97, nous avons mesuré des taux de radioactivité élevés sur le site de l'usine Reno (ex-Fertiladour) au Boucau. A la suite de la publication des résultats, le préfet avait ordonné une enquête officielle dont les premiers résultats sont désormais connus.*

### Jusqu'en 92

De 1973 jusqu'en 1992, ce sont exactement 50 059 tonnes de monazite (terre radioactive utilisée notamment pour les écrans télé) qui ont été broyées. On retrouve dans l'étude, une note de la direction de Rhône-Poulenc signée du directeur A Goldsmith et datée de 72, à la veille donc du démarrage du broyage. On y affirme la nécessité de masques filtrants pour les travailleurs du broyage et de scaphandres pour les ouvriers chargés de l'entretien et du nettoyage des fosses. On sait aujourd'hui, que le port du masque était rare et que les scaphandres n'ont jamais existé, tout comme les filtres absolus du type CEA sur les cheminées.

### Radioactivité supérieure à nos mesures

Sur le site, plusieurs points confirment tout à fait nos relevés et les mesures officielles sont supérieures aux nôtres. A l'endroit où nous avons saturé notre compteur au niveau du sol, (donc supérieur à 10 microSieverts/h) on retrouve 10,5 microSieverts/h. Autour de la zone où nous étions montés jusqu'à 6,5 au niveau du sol, on retrouve des points où les relevés officiels atteignent

## Radioactivité à Fertiladour

20 pour l'un et 9,8 pour un second.

Un nouveau point que nous n'avions pas décelé, derrière l'usine, monte jusqu'à 31,1 au sol.

Enfin, dans l'atelier de broyage où nous n'avions pas pu pénétrer, on retrouve 3 points présentant encore aujourd'hui, alors que le broyage d'autres matières se poursuit depuis 5 ans, une radioactivité de l'ordre de 2 à 2,5 microSieverts/h : au niveau des broyeurs, au début de la chaîne d'ensachage et dans le caniveau.

Rappelons pour mémoire, que la radioactivité naturelle dans notre région est d'environ 0,12 microSieverts/h.

Pour les gaz qui se dégagent, l'étude se veut rassurante.

La conclusion de l'étude est limpide : "On constate donc que certains produits de surface sur le site de Boucau peuvent présenter une activité massique totale supérieure à 500 Bq/g-1 et sont donc à considérer comme substances radioactives au sens de la réglementation française actuelle, non négligeable du point de vue de la radio protection."

Pour mémoire également, nous rappellerons que l'analyse de terre que nous avions faite présentait une activité massique de 47 Becquerels/g. L'activité relevée ici est plus importante et la normalité est de l'ordre de 0,9.

### Exposition des travailleurs

L'étude se livre à des calculs sur 2 scénarios : le scénario 1 sur un agent travaillant en extérieur environ 500 h par an près des points contaminés; le scénario 2 sur un agent de l'atelier de broyage effectuant 1200h/an (on n'indique pas ici si cela se fait avec ou sans masque filtrant).

On obtient pour le scénario 1: 3 milliSieverts/an en exposition externe auxquels s'ajoutent 0,1 milliS/an d'exposition interne (gaz). Pour le scénario 2, on obtient respectivement 3,3 et 0,1.

L'étude précise que c'est inférieur aux normes française (5mS/an) mais supérieur aux normes internationales et européennes, sur lesquelles on va désormais s'aligner, de 1 mS/an. Au cours d'une réunion du Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles, nous avons demandé une étude sanitaire pour les ouvriers actifs ou retraités qui ont été exposés. Il semble que cette proposition soit accueillie positivement.

### Conclusions de l'étude :

- Délimitation des zones supérieures à 2,5 microSieverts/h.
- Décaissage et mise en fûts de 25 m<sup>3</sup> de terre où le débit de photons gamma est supérieur à 5000 chocs par seconde. (3750 m<sup>3</sup> de terre où ce débit est

supérieur à 1500 et 7500 m<sup>3</sup> où le débit est inférieur à 1500 sont catalogués "à gérer".)

- Nettoyage et mise en fûts des produits radioactifs de l'atelier de broyage.
- Interdiction du site au public.

### Conclusions (provisoires) d'Ortzadar

De ces résultats maintenant officiels, on retiendra que les ouvriers de Fertiladour, voire des riverains ont été considérés comme bien peu de chose par la direction de l'usine. On s'interrogera également sur le fait que cette histoire aurait pu ne jamais être connue s'il n'y avait eu les associations. On insistera sur l'urgence de mener à bien une véritable campagne sanitaire qui rassurera les personnes concernées ou obligera les personnes responsables à assumer leurs actes.

V. Pachon



Au cours d'une mesure de radioactivité...

## Reno Boucau (ex Fertildour)... le mauvais choix

*Nos fidèles lecteurs s'en souviendront, car nous avons traité ce dossier dans plusieurs numéros. Aujourd'hui, après 3 ans de patience, le Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (CADE) constate avec amertume que les solutions envisagées ne résolvent rien. Le CADE a tenu début juin une conférence de Presse pour relancer cette affaire. Nous reproduisons le document de cette conférence. En encadré, quelques éléments nouveaux pour alimenter le débat.*

### De 73 à 92: broyage de monazite

L'usine Fertildour, reprise par Reno est située au bord de l'Adour au Boucau. Cette usine a longtemps produit des engrais, mais en 1973 elle a débuté le broyage de monazite très riche en thorium 232, fortement radioactif. Pour pouvoir fonctionner, cette activité a donné lieu le 8/02/73 à un arrêté préfectoral que nous nous sommes procuré.

Ce dernier, considérant la présence de thorium, impose «le port d'un masque filtrant parfaitement efficace, voire d'un scaphandre dans l'atelier.»

Il précise également que «l'expulsion de l'atmosphère de l'atelier devra se faire à travers des filtres «absolus» du type mis au point par le Commissariat à l'Energie Atomique de manière à prévenir toute dissémination contaminante à l'extérieur.»

De 73 jusqu'en 92 ce sont exactement 50 059 tonnes de monazite qui ont été broyées.

Nous savons aujourd'hui que le port du masque fut rare, le port du scaphandre totalement inexistant et que les filtres «absolus» n'ont jamais été installés. La visite le 17/12/73 d'un inspecteur général

de l'industrie, ancêtre de la DRIRE n'a donné lieu à aucune remarque particulière: «pas de danger radiologique particulier».

Le thorium 232 à une période de vie de 14 milliards d'années.

### Mars 97 : les associations lèvent le lièvre

En mars 97, les associations du CADE s'introduisent un dimanche sur le site avec un compteur Geiger. Elles relèvent une radioactivité anormalement haute et font un prélèvement de terre qu'elles envoient au laboratoire indépendant CRIL-RAD. La terre y est qualifiée de «fortement contaminée» avec une activité massique de l'ordre de 47 becquerels/g (la normalité étant définie à 0,9. (52 fois la norme)

Sans livrer les centaines de relevés faits sur le site (plusieurs sur chacun des 36 points pour faire une moyenne), nous saturons le compteur sur un point et relevons un second point à radioactivité importante. Pratiquement tous les points dépassent la radioactivité normale.

La radioactivité normale dans notre région est d'environ 0,1 micro-sievert/h.

Sur le site, sur les 36 points mesurés, le plus faible est à 0,21, plusieurs dépassent 1 et les deux points chauds atteignent 6,47 et plus de 10, soit 64 et 100 fois la radioactivité naturelle de notre région.

Le CADE demande alors un suivi médical des ouvriers ayant travaillé sur le site et une décontamination du site. Il rencontre alors de nombreux retraités et interviendra pour obtenir au bout d'un an, une pension pour un ouvrier gravement malade.

Notre dénonciation amènera l'inspecteur des installations classées à écrire «les premières mesures effectuées par le CADE doivent être prises en considération mais à ce stade des connaissances, il n'y a pas lieu d'inquiéter les populations». Il demande une étude sur le site.

### Août 97 l'étude officielle

La société ANTEA, avec la participation de l'ALGADE, filiale de la COGEMA, effectue une étude sur le site.

Cette étude relève des émissions radioactives de «8 à 160 fois la radioactivité naturelle locale».

Les résultats détaillés relèvent des mesures plus fortes que les nôtres, notamment sur les deux points chauds :

- 10,5 là où nous avons saturé à 10 ;
- 20 et 9,8 là où nous avons mesuré 6,47. (20, c'est 200 fois la radioactivité naturelle)

Enfin elle découvre un troisième point chaud derrière l'usine qui monte jusqu'à 31,1 soit 311 fois la radioactivité naturelle locale.

L'étude préconise le décaissage et mise en fûts d'environ 25 m3 des terres les plus contaminées. Elle demande d'interroger l'ANDRA sur leur destination ainsi que sur environ 11 000 m3 de terres moins contaminées classées «à gérer».

### Aujourd'hui, où en sommes nous ?

Un nouvel arrêté préfectoral daté du 20/04/2000 reprend ces conclusions mais :

- les 25m3 mis en fûts resteront sur le site (l'ANDRA n'a pas de site de stockage nous dit-on).
- les 11000 m3 resteront sur place sous surveillance.
- le suivi médical doit être mis en place mais rien n'a été fait en direction des retraités.

Aussi, pour le CADE, après avoir lourdement méprisé les ouvriers et les riverains en ne respectant pas l'arrêté de 73, on transforme ce site contaminé en centre de stockage de déchets radioactifs.

Le CADE, instruit par les pratiques habituelles dans ce genre de dossier, pense qu'une fois cette décision acceptée, ce centre de stockage de déchets radioactifs accueillera d'autres déchets. D'ores et déjà, il s'inquiète de la destination des éléments radioactifs issus du démantèlement de l'atelier de fabrication d'acide phosphorique de

RENO (ex-SATEC) et demain de celui de SOCADOUR. Il s'inquiète de la récupération de sources scellées radioactives utilisées dans certaines usines. Celles de l'ancienne usine CEPADOUR (piquets de vigne fabriqués avec du plastique recyclé à Bachelors) ont disparu lors de la fermeture de l'usine, vraisemblablement enfouies dans la décharge. Demain elles aboutiront à RENO. L'ANDRA n'avait pas de site de stockage, elle en a trouvé un : RENO BOUCAU.

Aussi, nous souhaitons, qu'avec nous, municipalité et riverains s'organisent pour obtenir une véritable décontamination du site et un véritable suivi médical des ex-employés.

L'ANDRA dispose de quatre centres de stockage. Une carte éditée par l'ANDRA montre qu'ils sont loin du Sud-Ouest et qu'un nouveau centre dans le Sud-Ouest ne serait pas pour déplaire à l'ANDRA.

Maintenant, si l'ANDRA n'a pas de site, nous suggérons les caves des industriels responsables et des inspecteurs complaisants qui déclaraient «pas de danger radiologique particulier».

## Réactions

*Évidemment la conférence de presse a provoqué des réactions. Nous les reprendrons une à une car elles sont significatives.*

### • La direction de l'usine

*Vive altercation du directeur avec les journalistes et le CADE. Refus de répondre aux questions. Un seul argument est avancé «la monazite c'est naturel». Évidemment que c'est naturel, on la trouve en Inde, au Burundi, à Madagascar à l'état naturel. Mais cela ne lui enlève pas sa dangerosité. De nombreux poissons se trouvent à l'état naturel dans la nature et nous ne les consommons pas au petit déjeuner.*

**Les 25 m3 les plus contaminés retirés du sol et stockés sur place.  
11 000 m3 moins contaminés gardés sous surveillance in situ.**

# Ailleurs... de la monazite et des cancers

Comme nous sommes d'un naturel curieux, nous avons tapé "monazite" sur internet. Sur 63 sites, deux ont retenu notre attention.

## • Le site de l'ANDRA

(Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs) nous apprend, en parlant du Thorium, que «cet élément radioactif très répandu est principalement présent dans un minerai naturel riche en phosphate, la monazite. Une ancienne usine aujourd'hui désaffectée ayant utilisé cette monazite située à Pargny sur Saulx dans la Marne, a mis les ingénieurs de l'ANDRA sur la trace du thorium. De 1934 à 1967, cette usine a extrait du cérium à partir de la monazite pour fabriquer des pierres à briquets, laissant sur le site de nombreux résidus contenant de thorium.» Du coup, l'ANDRA recherche d'autres sites. Jusque là, rien d'alarmant, mais le second site va plus loin :

• **Le site de l'OPRI** (Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants)

sous le titre "Mortalité par cancer autour du site industriel ORFLAM à Pargny sur Saulx" a évidemment attiré notre attention. Nous reproduisons le commentaire et le tableau :

«A la suite de la liquidation judiciaire de l'usine "ORFLAM" située à Pargny sur Saulx, des déchets thoriés ont été mis en évidence en mai 97 sur le site industriel. Étant donné la possible exposition des travailleurs de ce site au thorium et à ses descendants, en particulier le thoron, l'OPRI nous a proposé de conduire la réalisation d'une étude sur la mortali-

té par cancers et leucémies dans cette commune, de 1968 à 1994. Nous avons mis en évidence un excès de mortalité par cancer du poumon et de la vessie dans la commune de Pargny sur Saulx. Ces résultats pourraient représenter les effets d'une contamination des travailleurs de ce site industriel.»

Un tableau est annexé, la colonne Obs présente le nombre de cas rencontrés et la colonne SMR (rapport standardisé de mortalité) le nombre attendu statistiquement. Les résultats sont ahurissants de gravité et l'OPRI se fend d'un aver-

tissement que nous reproduisons également tant il est savoureux :

«L'interprétation de ces résultats est cependant difficile en l'absence de renseignements individuels sur les autres facteurs de risque, en particulier la consommation tabagique, en général plus importante chez les ouvriers que chez les agriculteurs. A la suite de cette étude, une enquête épidémiologique approfondie de type cas-témoins a été décidée, et un questionnaire a été envoyé à tous les anciens travailleurs d'ORFLAM, ou à leur famille s'ils sont décédés.»

Tableau 1 : Nombre observés et attendus de décès par cancer du poumon et par cancer de la vessie, et taux de mortalité standardisé, durant la période 1968 - 1994, selon la distance par rapport à la commune de Pargny sur Saulx.

Distance en Km de Pargny sur Saulx	Décès par cancer du poumon (ICD-9 : 162-163)				Décès par cancer de la Vessie (ICD-9 : 188)			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Obs	SMR* (95CI)	Obs	SMR* (95CI)	Obs	SMR* (95CI)	Obs	SMR* (95CI)
0 - 5 km	45	1,53 (1,15-2,04)	5	1,18 (0,38-2,75)	11	2,29 (1,14 - 4,10)	2	1,28 (0,16-4,64)
5 - 10 km	92	1,36 (1,10-1,67)	10	1,84 (0,58-1,91)	16	1,35 (0,77 - 2,19)	7	1,88 (0,76-3,72)
10 - 13 km	83	1,22 (0,87 - 1,52)	10	1,83 (0,49-1,88)	13	1,11 (0,58 - 1,81)	5	1,34 (0,43-3,12)
13 - 16 km	44	0,77 (0,56 - 1,04)	6	0,80 (0,29-1,73)	7	0,74 (0,30 - 1,53)	2	0,73 (0,06-2,62)

\* rapport standardisé de mortalité, comparé à la France métropolitaine.

## • Le responsable de la DRIRE

Il n'était pas là lors de la non-application de l'arrêté de 73, mais dans son souci de "rassurer", il met les pieds dans le plat en déclarant à la Semaine du Pays Basque «qu'il faudrait s'asseoir dessus pendant 2 ans pour être en danger». Le CADE lui répond la semaine suivante

### «Déclaration irresponsable !»

Alors que les chiffres publiés par le Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (CADE) concernant la radioactivité dans l'usine Reno au Boucau n'ont pas pu être contestés d'une seule virgule, le directeur de la DRIRE se fend d'une

déclaration irresponsable : « Danger, si on reste assis dessus pendant deux ans... » dit-il.

Le CADE le prend au mot et fait ces calculs simples :

Sur le point le plus chaud les autorités ont relevé 31,1 micro-sieverts par heure. Si une personne reste assise dessus pendant 33 heures (nous sommes loin ici des 2 ans annoncés), il recevra 33 fois 31,1 micro-sieverts, soit 1026,3 micro-sieverts, soit 1,0263 milli-sievert. La limite admissible officielle est de 1 milli-sievert par an. Nous atteindrions donc ici la dose admissible annuelle en 33 h.

Et encore, conviendrait-il d'y ajouter les doses inhalées

Jusqu'à aujourd'hui, M. le directeur de la DRIRE, n'était pas responsable

de faits survenus avant son arrivée, aujourd'hui, il endosse une responsabilité par des déclarations que les riverains considèrent comme des provocations.

## • Les riverains

Plus d'une trentaine étaient présents à la réunion publique organisée par l'association IDEAL et le CADE. Ils ont exprimé leur souhait que les terres soient enlevées du site et enclenché une pétition.

## • La mairie du Boucau

Elle accepte que les terres faiblement contaminées restent sur le site sous surveillance (favorable au projet

d'institution de servitudes d'utilité publique) mais demande «l'évacuation immédiate des produits stockés dans les conteneurs ainsi que toutes les terres et déchets stockés sur le site» ♦



## Radioactivité à Reno Boucau... bricolage d'été !

**L**e 20 octobre, le Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (C.A.D.E.) a célébré à sa manière la journée nationale pour sortir du nucléaire. Devant la presse, ses membres ont mimé "le bricolage" qui a présidé à la gestion des terres radioactives de l'usine Reno (ex-Fertiladour) du Boucau.

### Rappel

Dans cette usine, on a broyé de 73 à 92, plus de 50 000 tonnes de monazite, terre rare et riche en thorium 232. L'arrêté préfectoral autorisant cette activité imposait "le port d'un masque filtrant parfaitement efficace, voire d'un scaphandre" et précisait que "l'expulsion de l'atmosphère de l'atelier devra se faire à travers des filtres "absolus" du type mis au point par le Commissariat à l'Energie Atomique de manière à prévenir toute dissémination contaminante à l'extérieur." Rien de tout cela n'a existé, au grand mépris des travailleurs et des riverains. Les membres du CADE, s'introduisant un dimanche de mars 97 sur le site, satureront leur compteur geiger et relèveront de nombreux points radioactifs. En rendant

publics ces relevés et une analyse de terre contaminée, le CADE provoquera une étude officielle qui confirmera les taux de radiation relevés et 3 points chauds seront identifiés (sur le plus contaminé, 33h de présence suffisent pour dépasser la dose admissible annuelle, et ceci sans prendre en compte l'inhalation).

On décida donc que 25 m3 de terres les plus contaminées seraient mis en fût et 11 000 m3 de terres moins contaminées étaient classées "à gérer". Mais tout cela sur le site même, ce qui conduisait "à bricoler" un vague centre de stockage sur le site.

### Bricolages (suite)

Pendant 4 ans et demi, on protégera donc les ouvriers des radiations des points chauds à l'aide d'une chaîne délimitant les zones. C'est pourquoi, les militants du CADE, après avoir déposé des boîtes de conserves estampillées "radioactives" sur le parking de l'usine, mimèrent cette efficace protection en les entourant d'un ruban rouge et blanc.

Après s'être un peu disputé entre eux sur la nature des fûts destinés à recevoir les terres contaminées,

les différents offices ès-radioactivité laisseront finalement faire l'usure du temps : c'est dans des bigbags en plastique que le tout fut ramassé et entreposé dans l'ancien hangar à engrais ouvert à tous les vents. En fait, les trois points chauds, reconstitués seront ainsi regroupés pour n'en faire qu'un seul plus gros à quelques mètres de leurs places d'origine. Les militants du CADE, se firent donc un plaisir à déplacer leurs boîtes de quelques mètres sur le parking pour illustrer devant les journalistes, le bricolage qui continue de se moquer des travailleurs et des riverains.

Au-delà de cette dénonciation largement suivie par la presse locale, le problème subsiste : il faut évacuer ces terres. Les associations, les riverains, la municipalité le demandent... et ceux qui répondent qu'ils ne savent où les mettre illustrent parfaitement comment on traite le nucléaire en France : on ne sait pas ce que l'on fera des déchets, mais on commence les activités... les générations futures se débrouilleront !

Au fait la radioactivité du thorium a une durée de vie de 14 milliards d'années...

P.V.







# ...infos en vrac...

## Cinq Cantons La Barre

Conseil d'Etat et site de La Barre...

*Il y a une conséquence heureuse et inattendue à l'arrêt du Conseil d'Etat rendu en faveur des associations ! \**

*Sur le site de la Barre, l'arrêt du 2 février 2004, demande de revenir à l'ancien POS de Chiberta de 1978 revu en 1983. Le site était alors classé en zone NA, naturel.*

*Dans le projet de PLU d'Anglet en cours d'enquête publique, l'ensemble du site est éclaté en zones N (légitimes) et aussi U et UDh donc urbanisables. Ceci n'est plus réglementaire sans déclassement, c'est-à-dire sans revenir à la phase initiale de la mise en révision d'un PLU : la concertation ! Nous le demandons dans l'enquête publique en cours !*

*Il est cocasse de constater que, dans la 2ème enquête publique en cours, celle sur l'aménagement de La Barre, la CABAB spécifie bien que les aménagements soumis à autorisation de construire ne pourront être réalisés, qu'après modification du PLU (non encore approuvé) d'Anglet.*

*Voilà qui donne une bouffée de temps !*

### Cinq Cantons La Barre

<http://anglet.5cantonsbarre.monsite@wanadoo.fr>

\* Voir précédent numéro d'Ortsadar

## Qualité des eaux de baignade en 2003

Cocorico ! toutes les plages du Pays Basque ont été conformes aux normes européennes durant l'été 2003. Le document de la DDASS souligne que ces résultats s'inscrivent dans la progression enregistrée depuis 1999.

Evidemment car depuis 99 il n'y a plus la même légitimité des contrôles. En effet depuis cette date, aux lendemains d'orages, on mesure la pollution au petit matin et on ferme la plage préventivement... et la DDASS ne contrôle pas une plage fermée. Ce qui veut désormais dire que la DDASS ne contrôle plus que lorsqu'on est sûr d'avoir de bons résultats.

La seule donnée valable pour avoir une idée de la pollution, reste désormais le nombre de jours de fermetures préventives (26 jours et 7 demi journées en 2003). C'est quand même mieux qu'en 2002 (71,5). C'est à Socoa qu'on a fermé le plus préventivement (3 jours) et les plages interdites à la baignade de l'Ouhabia à Bidart (15 mauvais résultats sur 22) et Cénitz à Guéthary (5 mauvais résultats sur 10) resteront interdites car classées D. Ces bons résultats d'ensemble, s'expliquent par la canicule de l'été 2003. Peu de pluies et donc pas de station d'épuration incapable d'absorber le flux rentrant. Le débit ainsi maîtrisé, ces stations n'ont pas dégorgé dans le milieu. Il suffirait cependant d'un été pluvieux pour que les résultats dégringolent. A suivre donc l'année prochaine...

## Tour de France pour sortir du nucléaire

Après la manifestation du 17 janvier 2004 qui a rassemblé plus de 10 000 personnes à Paris, le Réseau « Sortir du nucléaire » organise une nouvelle mobilisation d'ampleur, le tour de France pour sortir du nucléaire, pour :

- empêcher la construction du réacteur nucléaire EPR.
- empêcher l'enfouissement des déchets nucléaires, crime contre les générations futures.
- exiger un plan de sortie du nucléaire.
- exiger un plan très ambitieux d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le tour de France pour sortir du nucléaire débute le samedi 24 avril 2004, avant-veille du 18ème anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl (26 avril 1986). Le départ est donné à Fessenheim (Alsace) où se trouve la plus vieille centrale nucléaire de France. C'est aussi celle qu'EDF a arrosée pendant la canicule de l'été 2003, et celle où 12 salariés ont été contaminés en janvier et février 2004.

## Sarcophage au Boucau

En mars 97 nous avons mesuré des taux de radioactivité importants sur le site de l'usine Reno (ex Fertiladour) au Boucau. L'étude officielle avait confirmé nos mesures et 25 m<sup>3</sup> de terres contaminées avaient été décaissées et stockées... à l'intérieur des hangars. Récemment nous avons rendu visite à ce sarcophage. On rentre dans l'usine comme dans un moulin, tranquillement, sans effraction. Les hangars sont grands ouverts, on suit l'allée centrale avec des stocks de produits de chaque côté. On arrive à un immense box (voir photo ci-dessous) au passage obstrué par des plaques de béton assez disjointes pour qu'un homme passe sans difficulté (ce que nous avons fait). Nous avons bien évidemment saturé notre compteur geiger.

Rappelons qu'il existe un site officiel de stockage de ces produits et que récemment encore nous avons demandé que ces terres contaminées y soit transportées. On se dépêche mollement, nous sommes en 2004 et toujours rien. Dehors sur les terrains décaissés nous avons encore relevé des taux 23 fois plus élevés que la radioactivité naturelle. Là la protection est plus efficace : une chaîne en plastique délimite les lieux (visible en passant en voiture).

## Grande misère du fret

Cette année, en volume, le fret en Poitou Charente et Aquitaine a perdu 10% en arrivages et 6% en expéditions. Dans ce contexte dramatique pour le rail, donc favorable aux camions, donc défavorable à l'environnement, la SNCF a décidé de fermer l'activité fret de la gare de St Jean Pied de Port. Le fret supprimé ; essentiellement des arbres générera entre 1000 et 1200 rotations de camions. De même une ligne de fret entre Bayonne et Biarritz est supprimée. La société de boisson Elidis qui a entrepris des travaux pour recevoir les wagons risque désormais de faire venir des camions transportant la bière directement d'Alsace à Biarritz. Beau temps pour les camions. ♦



# Démantèlement de Reno ex-Fertiladour

**Nous apprenons récemment que des travaux de démantèlement de l'usine ex-Fertiladour au Boucau ont commencé. Un bref rappel pour souligner que cela implique quelques précautions et une certaine vigilance.**

## Historique

En mars 97, votre serviteur et un membre de l'association IDEAL du Boucau s'introduisent sur le site avec un compteur Geiger. Ce n'est pas un hasard, l'étude des arrêtés préfectoraux des usines classées au sein du Collectif des Associations de Défense de l'Environnement a exhumé celui de Fertiladour où le broyage de monazite, terre radioactive riche en thorium, a débuté en 73. L'arrêté l'autorisant exigeait des masques, voire des scaphandres et pour les cheminées, des filtres « absolus » mis au point par le Commissariat à l'Energie Atomique.

Les mesures effectuées ce

dimanche-là sur 36 points de l'usine font apparaître une radioactivité très supérieure à la radioactivité naturelle. Sur deux points chauds, on relève 64 fois et 100 fois la radioactivité naturelle. Un échantillon de terre analysée par le CRIIRAD amène les conclusions suivantes : « terre fortement contaminée » avec une activité massique de 52 fois supérieure à la norme. La dénonciation de ces mesures par Ortizadar, accompagnée d'interviews de retraités qui n'ont jamais vu de scaphandre, parfois des masques et quelques fois des dosimètres et l'absence totale des fameux « filtres absolus » fit du bruit à l'époque et une étude officielle fut menée par la société Antea à la demande du préfet. L'étude confirma tous les points mesurés et découvrit un troisième point chaud indiquant 311 fois la radioactivité naturelle.

En foi de quoi, on décida le décaissage de 25 m<sup>3</sup> de terres les plus fortement contaminées et la mise sous surveillance de 11 000 m<sup>3</sup> (qui resteront sur place entourés par une chaîne en plastique). Les terres contaminées retirées furent mises en sacs et stockées dans les hangars où d'autres stockages continuent à proximité.

Le CADE dénoncera alors, à plusieurs reprises, la constitution d'un centre de stockage de déchets radioactifs officiels. En 2004, le CADE effectue une nouvelle visite dominicale, pénètre sur le site comme dans un moulin, sature son compteur geiger sur le stockage et relève sur les terres surveillées 23 fois la radioactivité naturelle.

Nous sommes aujourd'hui en 2007 et rien n'a changé.



## Vigilance

Aujourd'hui, reçus à la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) on nous assure qu'enfin, on va en 2008 envoyer les 25 m<sup>3</sup> sur un centre de stockage de l'ANDRA à Morvillers. Dix ans et demi après la première dénonciation !

Pourtant, restent les 11 000 m<sup>3</sup> dont la destination demeure floue. Seront-ils tous évacués ? Où ? S'il reste des terres faiblement radioactives sur le site, seront-elles placées sous surveillance dans les projets qui ne manqueront pas de naître sur ce site en bord d'Adour ?

Le CADE bien sûr maintiendra sa vigilance. Cette vigilance là, met en relief le rôle des associations. Sans elles ce scandale serait passé inaperçu, sans cette veille citoyenne, le préfet qui aujourd'hui nous refuse l'agrément d'association de défense de l'environnement aura pu constater pourtant que dans cette affaire là, le CADE s'était heureusement substitué aux services de l'état.

**Victor Pachon**

**PS :** Pour les collectionneurs (si, si, il y en a), nous recommandons la lecture des Ortizadars n° 59, 62, 63, 80, 87 et 102.



## Site contaminé de l'ex-usine Fertiladour à Boucau, comme un arrière-goût de Tchernobyl

*La commémoration du Tchernobyl day, le jeudi 23 avril ne pouvait mieux tomber pour souligner à quel degré de désinformation en matière de nucléaire et de radioactivité est soumise la population française, victime d'une propagande effrénée des médias en totale soumission au lobby du nucléaire.*

*Toutes proportions gardées le site pollué par la radioactivité, de l'ex-usine Fertiladour, concentre toutes les dérives des services de l'état et la passivité des pouvoirs locaux en ce qui concerne les pollutions industrielles et leurs effets sur les populations, l'environnement et la santé des travailleurs.*

### Ces quelques hectares de terres radioactives situées à la périphérie de Bayonne suscitent bien des convoitises

La municipalité de Boucau rêve d'y installer un centre commercial, un restaurant chinois, une zone d'activités. D'aucuns penseraient même y installer une crèche. Cela ne paraît pas sérieux, mais la radioactivité semble à leurs yeux dotée de tant de vertus ! La CCIB et la région y verraient bien une possible extension de la zone portuaire, des industries bord à quai.

Qui décrochera le coquetier de ces terres contaminées qui, comme disait le poète, mousent de rayons et encore pour quelques milliards d'années ?

### Quand en 1997...

...Le CADE et IDEAL dévoilèrent ce scandale, confirmé par les services de L'ANDRA (Agence Nationale pour les Déchets RadioActifs) qui



La municipalité de Boucau rêve d'y installer un centre commercial, un restaurant chinois, une zone d'activités... etc.

inscrivit Boucau dans son répertoire des sites radioactifs, ces associations demandèrent une enquête épidémiologique à M. le Préfet, afin de répertorier les personnes potentiellement irradiées, tant parmi le personnel de l'usine qu'au sein de la population des riverains, qui respirèrent à plein poumons les poussières radioactives émises dans l'atmosphère pendant 19 ans. Les ouvriers de l'usine ont, pour leur part, travaillé sans aucune autre protection que celle d'un masque en papier; certains sont maintenant décédés, d'autres sont atteints de graves affections pulmonaires.

Nous nous devons de rappeler une nouvelle fois que toutes les consignes édictées par les services de l'état de l'époque, quant au fonctionnement de l'usine et en matière de sécurité ont été ignorées par l'industriel (mesures de protection individuelle et filtration des poussières par l'intermédiaire d'un filtre absolu contrôlé par le CEA).

Tous les documents que nous avons consultés se trouvaient en mairie, à Boucau. Personne ne semble avoir eu la curiosité de les consulter. Comme on pouvait le lire, il y a quelques années, sur le mur d'enceinte de l'aciérie ADA : « Le travail c'est bien, la santé c'est bien aussi ».

Aujourd'hui et en face des projets d'aménagement envisagés, les dernières cartes spectrométriques quant à la radioactivité du site démontrent que les normes actuelles sont largement dépassées soit la valeur limite acceptable de 0.5 microsieverts/h. ; alors on a raclé et «reraclé» les terres contaminées et celles qui l'étaient moins, puis on a tout mélangé et ajouté une bonne couche de cailloux, espérant ainsi faire diminuer la radioactivité résiduelle, c'est la technique dite de la crotte de chat. On est bien évidemment dans le virtuel, les terres restant encore radioactives pendant un certain temps : le thorium 232 a, rappelons le, une demi durée de vie de 14 milliards d'années.

### En fonction de cela :

Le CADE et IDEAL considèrent que toute autorisation qui permettrait d'ériger des bâtiments nécessitant des travaux de génie civil sur ce site serait inconcevable.

Ils considèrent également que tous bâtiments pouvant recevoir du public ainsi que toutes les constructions à usage d'habitation ainsi que les activités de loisirs sont à proscrire sur le site.

Une vigilance totale doit être respectée et la mémoire du site maintenue, pour les générations futures. Les associations maintiendront une vigilance de tous les instants en ce qui concerne la traçabilité et l'évacuation et le devenir des terres les plus radioactives encore stockées dans des big bags entreposés dans le hangar de la société Interfert.

Ces déchets hautement radioactifs doivent aller dans une décharge spécialisée contrôlée par l'Andra.

C'est, à notre connaissance, la seule « solution » qui existe en matière de décontamination radioactive, de par le monde. Une autre solution est celle qui consiste à stocker les déchets radioactifs dans des puits creusés en grande profondeur et appelés « laboratoires » par l'Andra qui est en train de les réaliser dans la petite commune de Bure.

Cette alternative n'est en rien satisfaisante car elle consiste à léguer le problème aux générations futures, qui trouveront bien, elles, LA SOLUTION. Bel aveu d'impuissance de nos spécialistes que le monde entier nous envie.

Affaire à suivre de très près par tous les riverains de l'estuaire de l'Adour.

Ben

## Agriva - Fertiladour : L'opération camouflage du site radioactif

*Il faut sans doute élargir l'angle de vue, pour comprendre ce qui se passe en matière de « dépollution » de ce site ; rappelons qu'en France, tout ce qui touche au nucléaire et à la radioactivité relève pratiquement du secret défense et que le lobby du nucléaire induit services de l'état, industriels, scientifiques allant à la soupe, tel M. Charpak et journalistes aux ordres du pouvoir politique corrompu orchestrant une désinformation permanente, qui vise à accréditer l'idée d'un nucléaire propre, maîtrisé et sous contrôle aux yeux de la population. Cela réussit parfaitement comme en politique la « com », ça marche du feu de dieu !*

**D**E Reggan à Mururoa on aura attendu 50 ans pour commencer à reconnaître l'irradiation massive des « piou piou » et des populations concernées au Sahara et en Polynésie.



### Un traitement de « crotte de chat »

Revenons à notre site de Fertiladour Agriva, à Boucau, durablement pollué par une radioactivité au thorium 232 (durée de vie de plusieurs milliards d'années). Parler de dépollution est pour l'instant une vue de l'esprit et une mauvaise plaisanterie. Pour effectuer un travail un tantinet sérieux, il aurait fallu excaver sur plusieurs mètres de profondeur et évacuer toutes les terres contaminées et même à ce prix, on n'aurait pas pu parler de réelle dépollution. Mais au lieu de cela, l'industriel s'est contenté de gratter la couche superficielle et d'étaler en mélangeant consciencieusement terres contaminées et non contaminées, avec comme résultat une radioactivité généreusement répartie sur tout le site (ce que Roland Desbordes, président de la Crii-Rad, appelle un traitement de « crotte de chat »). Par-dessus tout cela, vous ajoutez quelques godets de gravier, une pincée d'enrobé et vous avez une radioactivité « confinée » avec interdiction pour elle de migrer. On mettra des panneaux !

### Des travailleurs irradiés, des habitants dopés au thorium

Cela est inquiétant, car notre confiance dans l'efficacité et la compétence dans certains services de



l'état, telle la DRIRE, l'actuelle ou l'ancienne, qui de 1973 à 1992 a été fortement entamée, démontrant magistralement son incompétence, en oubliant de surveiller l'application de la réglementation en matière de protection des travailleurs et des populations riveraines, face à la radioactivité. Arrêté préfectoral bafoué par l'industriel, inertie des élus locaux de l'époque, de la DDASS, de la médecine du travail, avec pour résultat des travailleurs irradiés et des habitants du secteur dopés au thorium.

### Une bonne opération financière ?

Nous attendons avec impatience la nouvelle cartographie dosimétrique du site, rappelons qu'en deçà de 0.50 microSieverts/h, norme actuelle et à un mètre de hauteur au des-

sus du sol nos « responsables » considéreront la dépollution menée à bien, pas pour construire un crèche, tout de même, quoi que... mais par exemple pour vendre le terrain à un bon prix, pourquoi pas à la CCIB et au Conseil Régional ? On parle de six millions d'euros, ce serait une bonne somme et le groupe Roullier pourrait se féliciter de cette excellente opération.

Pour un terrain pollué c'est très bien payé et puis, si plus tard il fallait... comment dire, peaufiner la dépollution, on pourrait toujours faire appel à l'argent public du conseil régional. C'est fantastique comme les choses s'arrangent bien, cela rappelle un peu la LGV. On sent vraiment dans ces deux affaires que l'on est en face de vrais professionnels, cela rassure non ?

# AGRIVA FERTILADOUR

Juin 2010:

**L**E PATAQUÈS se transforme en une lamentable supercherie... Avec, aux commandes, la Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement, connue sous le nom de DRIRE avec sa direction locale, qui a mené de main de maître son opération de déminage du dossier.

La stratégie utilisée est celle qui est habituellement utilisée dans le nucléaire et les pollutions par la radioactivité, par COGEMA ou AREVA, on étale et on recouvre de matériaux divers : terre, graviers, scories, quelquefois gazon. C'est la technique de la crotte de chien, appelée scientifiquement : le confinement.

En résumé, le terrain est toujours contaminé, mais lorsqu'on promène un compteur Geiger à un mètre du sol, la radioactivité relevée doit être inférieure à 0,5 micro Sieverts/h. Des dépassements peuvent encore exister par-ci par là. En dessous on ne mesure pas et comme cela on évite toute surprise. Plus de radioactivité, rien que des traces... une technique éprouvée... Made in France !

La région Aquitaine, probable acheteur de ce site de 8 ha, avait décidé en assemblée plénière le 25 Juin 2009 d'appliquer strictement le principe pollueur payeur, donc d'imposer la dépollution totale du site au propriétaire, le groupe AGRIVA/ ROULLIER. Dix mille mètres cubes de terres contaminées par du thorium 232 et de l'uranium devaient ainsi être « traitées ».

Une contre étude indépendante devait être effectuée, la CRIRAD, une des seules sociétés spécialisées en la matière, présentant des garanties suffisantes, avait été pressentie, au grand dam de la DRIRE, qui n'apprécie que très modérément son indépendance.

Le temps a passé... et a fait son œuvre, les termes « contamination » et « radioactivité » ont disparu du dossier ; exit également, l'amendement concernant la contre étude indépendante. Monsieur Mailla, élu socialiste, qui déclarait le 25 juin 2009 que l'« on ne reviendrait pas là-dessus » est semble-t-il en passe de manger son chapeau en juin 2010.

Dans cette affaire, tout le monde n'est pas lésé, le groupe AGRIVA/ ROULLIER, notamment, n'aura pas à dépol-

luer le site et touchera pourtant 6 360 millions d'euros au lieu des 6 millions prévus.

La Chambre de Commerce de Bayonne pourra mener à bien ses projets sur le port avec l'implantation de l'industriel Allemand candidat à l'occupation du site bord à quai, que l'on appellera toujours FERTILADOUR afin de ne pas oublier sa pollution radioactive. Ouf ! Tous ces gens là doivent une fière chandelle au remarquable travail de la DRIRE.

Tous ces empêchements de travailler en rond, écolos de toutes sortes, associatifs, Europe écologie, journalistes touineurs et opiniâtres auraient donc perdu ! Nous ne pouvons y croire, espérons un dernier sursaut du Conseil Régional, dans sa grande sagesse et en juillet, peut-être. Allez ! Monsieur Lasserre, vous nous aviez heureusement surpris le 25 Juin 2009. Un petit effort de plus, c'est dans l'intérêt général et vous contribueriez à réconcilier, un petit peu, la population avec la classe politique... régionale. Il faut dépolluer le site et mener l'étude indépendante.

Pour ce qui est des services de l'état, des lobbies divers et variés, c'est une autre affaire. Pour REACH, pour la LGV, pour BATZ-ARKONDO, pour toutes les enquêtes publiques bidonnées, les concertations sans concertation réelle, nous atteignons la saturation, voir l'exaspération !

**Benito**



aces qu'on agresse • ces espaces qu'on agresse •

Ex-Fertiladour : le dossier !...



# EX-FERTILADOUR

**En septembre dernier, en stoppant l'achat du terrain de l'entreprise ex-Fertiladour (aujourd'hui Agriva) au Boucau, le Conseil Régional a conforté les thèses des associations de Défense de l'Environnement. Comme promis dans notre dernier numéro, Ortizadar ré-ouvre aujourd'hui le dossier.**

### L'arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral est un document administratif qui autorise les entreprises « installations classées » à fonctionner à condition de respecter les normes fixées dans ce document. Ainsi les rejets (liquides ou atmosphériques) des entreprises sont soumis à des seuils et ces mêmes entreprises sont tenues de fournir à la *DRIRE* (aujourd'hui *DREAL*), des contrôles réguliers (autocontrôles ou contrôles de labo indépendant). L'inspecteur des installations classées peut en cas de dépassements, dresser procès verbal ou imposer des travaux.

Le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) a donc contrôlé plusieurs entreprises en se procurant les arrêtés et les analyses de contrôle et a relevé des dépassements. En les rendant publics, il a par-

fois obtenu des améliorations.

C'est dans le cadre de ces activités que les associations « Ortizadar » et « IDEAL », membres du CADE se sont procuré en 1997 l'arrêté de l'entreprise Fertiladour l'autorisant à broyer de la monazite, terre rare riche en thorium 232 fortement radioactif.

### L'arrêté du 08/02/73 impose :

« Le port d'un masque filtrant parfaitement efficace, voire d'un scaphandre dans l'atelier ». Il précise également que « l'expulsion de l'atmosphère de l'atelier devra se faire à travers des filtres absolus du type mis au point par le Commissariat à l'Energie Atomique, de manière à prévoir toute dissémination contaminante à l'extérieur ».

L'absence totale de ces filtres, visible de l'extérieur, a donc incité le CADE à faire une visite dans l'entreprise.

### 1<sup>er</sup> février 1997

Ce samedi là, munis d'un compteur Geiger, deux d'entre nous (membres d'Ortizadar et d'IDEAL) pénètrent sur le site et entament des relevés. Le compteur affichant des micro-rem/s/h, nous garderons cette unité (les microsieverts/h se sont aujourd'hui imposés comme unité, il suffit de diviser par 100 les mesures).

• **Point zéro** : en milieu naturel, dans notre région, sur la plage, en prairie, dans les rues, on obtient une radioactivité naturelle entre 8 et 12.

Sur le site nous faisons 3 mesures à un mètre de hau-

teur par point et calculons la moyenne. Nous obtenons de nombreuses mesures au dessus de 500 et nous saturons notre compteur (à partir de 1000) sur un point de stockage face à l'atelier. Deux points chauds sont repérés.

Nous prélevons également un échantillon de terre que nous envoyons pour analyse à la CRII-RAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité). Cette dernière relève une « terre très fortement contaminée. Toute la zone doit faire l'objet d'études approfondies afin d'évaluer les risques radiologiques sur site et hors site du point de vue :

- de l'exposition externe,
- de l'inhalation de poussières radioactives et du gaz thoron que dégage le thorium 232,
- des risques de pollution des eaux de ruissellement et souterraines »

« Les mesures effectuées par le CADE doivent être prises en considération... »

C'est le commentaire que fera l'inspecteur des installations classées à la presse en annonçant une étude confiée au bureau ANTEA. La conférence de presse du CADE porte donc ses fruits mais curieusement aucun procès verbal ne frappe l'entreprise. Aucune sanction. Déjà... une phrase malheureuse lâchée par l'inspecteur de la *DRIRE* devant la presse et reprise par la *Semaine du Pays Basque* terni un peu la question « danger si on reste assis dessus pendant deux ans ». Le CADE reprend les calculs et établit que sur le point le plus chaud, en 33 heures on reçoit la dose admissible et cela sans compter les doses inhalées.

L'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs inscrit le site sur son inventaire national. Le bureau d'étude



## UR : Le dossier

ANTEA fera consciencieusement son boulot et relèvera des mesures plus fortes que les nôtres. Il trouvera même un troisième point chaud, derrière les bâtiments où on atteindra 3 110 micro-rem. On préconise des décaissages des terres contaminées et le nettoyage et mise en fûts des éléments radioactifs de l'atelier.

En 1998, un nouvel arrêté précise que tout déplacement de déchets doit être contrôlé par l'ANDRA. Ce ne sera pas le cas.

Malgré nos demandes, il n'y aura pas d'étude sur les ouvriers et les riverains du site.

### Décaissages, vous avez dit décaissages...

L'enjeu des décaissages de terre est de fixer quel volume va-t-on enlever. On fait des sondages assez loin des sites les plus contaminés et ainsi on considère que 1m de profondeur est suffisant dans les points chauds. Cela réduit le volume de terre, et on décide de recouvrir le reste. Le bureau d'étude ANTEA disparaît et voici que le bureau d'étude Algade s'impose (filiale d'Areva jusqu'en 2003).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2002 l'Algade écrit : « La présence en profondeur (jusqu'à 140 cm pour la zone 2) de produits marqués radiologiquement, entraînerait si la poursuite de leur excavation devait être nécessaire, des volumes importants de déchets à gérer. Dans ces conditions, la solution de recouvrement des zones concernées par des matériaux neutres radiologiquement, ne doit pas être remise en cause. »

La radioactivité reste sur le site mais on fait baisser le

rayonnement en surface par un bouclier de scories.

Les terres effectivement retirées sont mises dans des big-bags et entreposées dans les box de stockage des engrais de l'usine. Le CADE

dénonce la mise en place s'un centre de déchets radioactif clandestin et demande l'évacuation des terres radioactives. Elles resteront sur le site jusqu'en 2008 pour certaines et 2010 pour les d'autres.

Durant ces années, le CADE continue ses vérifications citoyennes et constate encore des taux de radiations élevés. Il dénonce tous les ans à l'anniversaire de Tchernobyl, le stockage illégal. **Suite page 9**

### Morceaux choisis du rapport de l'ACRO

- Les mesures des terrains montrent la présence de larges taches de contamination radioactives, essentiellement sur la partie nord des terrains. Les valeurs mesurées en certains points dépassent la valeur de 0,5 µSv/h, retenue comme seuil dans le cadre du dossier de cessation d'activité. Il est à noter que cette limite est de surcroît supérieure à la valeur de seuil de 300 µSv/an recommandée internationalement pour une seule source anthropique d'atteinte à l'homme.

- La présence d'un confinement sur une large partie de la zone nord du site, ne nous permet pas d'apprécier les niveaux de contamination des sols sous-jacents. Il serait nécessaire d'effectuer des sondages sous le confinement afin de caractériser les niveaux de pollutions des sols en fonction de la profondeur.

Les activités industrielles menées sur le site du Boucau ont entraîné une pollution radioactive importante des terrains. Les travaux d'assainissement menés n'ont pas été suffisants.

Le confinement réalisé par AGRIVA (en 2009-2010) n'est, à notre avis, en aucune manière une solution pour le moyen et long terme car si elle masque momentanément la pollution résiduelle, elle ne l'élimine par pour autant.

La stratégie de confinement, au détriment de l'excavation poussée, entraînera des servitudes qui vraisemblablement interdiront toute fondation, affouillement sur une large partie de la zone Nord des terrains (environ 25 000 m<sup>2</sup>, soit un tiers de la surface totale des terrains).

Enfin, une dégradation radiologique en surface est possible, du fait de l'émission de radon (Rn222), dont les descendants pourraient se trouver piégés si un revêtement peu perméable était apposé en surface (bitume, béton).

- Les investigations partielles menées dans les bâtiments ont montré la présence de niveaux radiologiques anormalement élevés : présence de béton « radioactif » sur un encadrement de porte, de restes de terres contaminées, de matières premières potentiellement chargées en radioactivité naturelle renforcée.

Il est nécessaire de réaliser des investigations radiologiques plus poussées à l'intérieur des bâtiments. Ces données sont indispensables pour envisager (poursuivre) tous travaux de démantèlement afin d'assurer la sécurité des opérateurs et de gérer correctement les déchets.

Il serait important que des investigations puissent être menées au voisinage du site et qu'une enquête soit conduite afin de s'assurer que de la monazite n'a pas été cédée ou récupérée dans le voisinage comme simple matière première (sable).

Une étude impliquant un suivi de la santé des anciens salariés nous semble également importante.



...Ex-Fertiladour : le dossier !



### 2008... Ça bouge !

En octobre 2008, sans que l'ANDRA soit avisée, 373 big-bags sont envoyés au centre de stockage de Villeparisis (78). Ils sont chargés sur les camions, sans protection pour les ouvriers, sans signe distinctif pour les camions et avec une codification correspondant à « terres et cailloux ». Avec une telle codification qui pourrait même permettre la mise en remblais agricole, les camions évitent les portiques de Villeparisis. La tonne de déchet est facturée 120 euros à l'industriel alors que ces déchets radioactifs à vie longue (le thorium perd la moitié de ses radiations en 24 milliards d'années) seraient facturés 7 600 euros la tonne dans une décharge de déchets radioactifs. Il nous faudra attendre 2 ans et un avis favorable de la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir les bordereaux.

La pose du bouclier semble suffisante au regard de la législation française (le CADE a pourtant repéré nombre de points encore trop contaminés).

Avril 2009, alors qu'on se dirige vers un projet d'activités commerciales de la ville du Boucau, patatras, la législation française s'aligne sur la législation internationale. Les mesures faites par Algade ne sont plus conformes. L'inspecteur des installations classées qui nous envoie une carte montrant les dépassements, part en vacances une semaine durant laquelle, l'industriel fait passer les bulles sur le

terrain, mélange les terres contaminées avec les terres non contaminées pour diluer et recouvre le tout de scories. Le CADE fait une conférence de presse pour dénoncer le maquillage du site. Au retour de vacances de l'inspecteur des installations classées, le CADE dénonce les agissements de l'industriel au téléphone et s'entend répondre : « Je ne l'ai pas vu alors ça reste comme ça ». Le CADE fournit les photos mais ça reste comme ça.

Malgré l'opération maquillages, des points sont encore contaminés. Le CADE invite le conseiller général Christophe Martin à une visite un dimanche matin. C'est lui qui tient le compteur Geiger, il annonce à haute voix les mesures et constate que les

17 big-bags les plus contaminés sont encore stockés sur place. Il en fera part à sa section du PS qui s'était élevée contre les écologistes alarmistes.

### Juin 2009

Le projet municipal prend feu. Un nouveau projet d'achat par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et le Conseil Régional apparaît. A la suite d'un débat houleux en Région, le principe d'une étude indépendante est adopté. Décembre 2009, le centre de Villeparisis adopte un arrêté qui fixe le seuil des déchets radioactifs pouvant être acceptés sur le site à 1 millisievert/an, la moyenne les big-bags de fertiladour déjà entreposés sur le site fait 9 fois plus.

### Février 2010

Une nouvelle campagne de mesures du bureau Algade est rondement menée. Tout est bon ! La vente du terrain pour 6 millions d'euros est en route, il est prévu dans l'acte que l'acheteur ne pourra plus se retourner contre le vendeur. Un journaliste d'EITB produit un documentaire reprenant l'affaire. Les 17 derniers big-bags les plus contaminés sont enfin évacués sur un site de l'ANDRA. L'implantation de German Pellets pour une usine de granulés de chauffage est annoncée. En juin, puisqu'on pense que tout est bon, l'étude indépendante est commandée. La CRII-RAD n'est pas retenue, c'est le bureau ACRO qui va mener l'étude pendant l'été.

### Septembre 2010

Le bureau Acro a fait son boulot, le résultat est accablant. Viséo-conférences à Bordeaux et Bayonne. Le président de la région reprend la donne imprudemment confiée à des services prêts à se montrer distraits. On parle d'une vingtaine de millions d'euros pour dépolluer le site. Le CADE demande la communication du nouveau rapport et dénonce l'occultation des graves irrégularités de l'entreprise et les interventions de la DRIRE visant à fournir des échappatoires à l'industriel (et vous fidèles lecteurs, vous les avez trouvés comment les sanctions inexistantes contre l'industriel ? Et les manipulations des terres etc. ?) La vente est stoppée, la Région souligne le manquement des services de l'Etat et demande un suivi pour les travailleurs et les riverains. Le préfet pique une petite crise et explique que les services de l'Etat sont irréprochables et que le CADE raconte des salades. Le *Canard Enchaîné* se fend d'un petit article ravageur. On ne communique plus sur le dossier à la DREAL. Tout doit passer par la Préfecture. Treize ans ont passé depuis la première visite citoyenne sur le site. Après avoir le dos rond, nous prépare-t-on le retour d'une opération « camouflage » ?

Le CADE a tenu bon, reste les travailleurs et les riverains...

**Victor Pachon**





# Fertiladour...

## Affaire toujours à suivre

### Enième épisode : Le coup de pied de l'Ane !

**E**N l'occurrence c'est l'ASN (autorité de sûreté nucléaire) qui joue le rôle à son corps défendant, alors que dans le scénario initial l'Ane était joué par la DREAL et le rôle de la buse était joué par l'ex patron d'AGRIVA Bayonne, le truculent et néanmoins sinistre clown : « Cap2 ».

Les lecteurs fidèles comprendront sans peine ! Depuis le 3 octobre, l'actualité s'est emballée : L'ASN saisie par la DREAL, afin de contrer l'expertise de l'ACRO, qui avait fortement dérangé le landerneau donne son verdict. Sans appel, puisqu'il émane de l'autorité suprême en matière de sécurité nucléaire. C'est très clair. Pour l'ASN le site de l'ex usine Fertiladour appartenant au groupe Roullier est bien inapte à recevoir, dans son état actuel, toute activité industrielle commerciale ou tertiaire. Les opérations de dépollution entreprises sous le contrôle de la DREAL relevaient bien d'une opération de camouflage, consistant à « mettre la poussière sous le tapis » !

Ce que le CADE et IDEAL, en bref les écolos, se tuaient à répéter depuis quatorze ans. L'ASN avalise l'expertise de l'ACRO tout en prenant en compte les précédentes études effectuées en 1997 par ALGADE et ANTEA.

Le problème de la dissémination des poussières radioactives dans l'atmosphère durant la période allant de 1970 à 1992 a également été pris en compte ainsi que leur répercussion sur la santé des travailleurs et des populations riveraines. Le Conseil régional d'Aquitaine qui s'était précédemment impliqué et avait abandonné le projet d'achat du site contaminé, s'est récemment prononcé en faveur du principe de réaliser une étude épidémiologique.

Succès associatif ! Oui... mais ! C'était sans compter sur la DREAL



qui n'avait pu nous communiquer en temps utile le rapport de L'ASN pour d'obscures raisons inavouables. Le deuxième épisode se joue le 15 décembre 2011 (soit presque un mois après la conférence de presse des associations) à l'assemblée plénière du SPPPI qui se tient sous l'autorité de M. Nuñez, sous préfet, à la mairie d'Anglet.

Ce qui paraissait presque évident aux associations, ne l'est pas du tout aux yeux de l'état et de ses services ; la lecture n'est pas du tout la même ; pour tout dire les écolos pas toujours « rigolos » s'en doutaient un peu. Donc la DREAL, trouve un certain réconfort dans les propos de l'ASN voir même une sorte de satisfecit vis à vis des travaux de « dépollution » et puis cette mention évoquée par l'ASN, d'une dépollution la plus « complète possible » au meilleur coût... Cela sonne bien à l'oreille d'une administration parfois trop complaisante avec certains industriels peu scrupuleux et peu nombreux. Il n'en fallait pas plus pour que Victor Pachon bondisse et précise avec force la position des associations et du CADE, réfutant les propos de la DREAL, faisant état de différences, somme toute mineures, entre sa propre analyse et celles de l'ACRO alors même que l'ASN est continuellement en phase avec l'ACRO, amplifiant même les conclusions de celle-ci, notamment sur le principe pollueur payeur, le problème du radon, celui des piézo-

Le pollueur doit payer, il est totalement responsable de cette situation, aucune mansuétude ne doit lui être témoignée.

Le clown « Cap2 », pathétique, reprend la parole. Il déclare : « Nous n'avons toujours eu qu'une obsession : travailler dans la transparence ! La plus grande transparence [...] nous ne cesserons de le répéter, c'était de la bonne radioactivité, de la "naturelle" ! ». Le représentant du CADE lui rétorque alors : « Comme l'amanite phalloïde » ! La foule exulte et gronde. Le clown insiste : « Nous ne savions où mettre les terres contaminées ». Tous les talwegs étaient bons, même la décharge à Boucau.

Transparent, je suis transparent...

**Ben**

mètres inutilisables, de la contamination de la nappe phréatique etc. V. Pachon conclut qu'il ne peut être question d'accepter une dépollution à minima, mais qu'il faut racler « jusqu'à l'os ! », puisque c'est possible !

# Comité de soutien aux victimes de FERTILADOUR

## Un travail considérable qui porte ses fruits !

*Le comité de soutien aux victimes de FERTILADOUR tient aujourd'hui à vous faire savoir que désormais plus personne ne pourra nier que les salariés de FERTILADOUR ont été exposés aux rayonnements ionisants et à diverses autres substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques).*

*Tous les salariés en seront informés et pourront ainsi bénéficier du suivi médical que leur confère le droit.*

*Les conclusions qui ont été apportées à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 21 mai 2013 au siège de l'ARS 64 en sous-préfecture de Bayonne sont un aboutissement positif de deux années de travail conjoints: du CADE, d'IDEAL, du comité de soutien aux victimes de FERTILADOUR ainsi que des militants associatifs, des militants politiques et des élus qui nous ont soutenus et aidés.*

*In fine, les administrations ont donné à notre combat la légitimité qui ne lui était pas encore officiellement acquise.*

### Conclusions de cette réunion

Il est convenu que : le principe d'une exposition aux rayonnements ionisants et diverses autres nuisances est acté pour les travailleurs du site sans que les niveaux d'exposition ne puissent être évalués précisément sur la base des informations disponibles ; l'employeur (TIMAC AGRO) est tenu de fournir : la liste de tous les salariés ayant travaillé sur le site, d'établir une attestation d'exposition, d'établir une fiche d'exposition aux agents « CMR ».

L'inspection du travail vérifiera la cohérence de la liste des salariés concernés par le dispositif de suivi

et suivra les suites données en concertation avec médecine du travail, l'industrie et le comité de soutien aux victimes. La DREAL poursuit l'instruction de cessation d'activités du site qui sera conduit, suivi et adapté en fonction des éventuels projets de réutilisation.

Des procédures sont ainsi à disposition de chaque retraité lui permettant de saisir la CPAM soit pour faire reconnaître une maladie professionnelle, soit pour mettre en place un suivi médical post exposition ou post professionnel adapté en cas d'exposition conformément à la réglementation en vigueur. Cette réunion s'est tenue avec trois représentants du comité de soutien aux victimes de FERTILADOUR, deux représentants de l'ARS 64, un représentant de la DIRECTE 64, un représentant de la DREAL, le médecin du travail de TIMAC-AGRO et la représentante de TIMAC-AGRO.

### Le comité tient à remercier tous ceux et celles qui lui ont apporté leur aide et leur soutien

- Le CADE et IDEAL, lanceurs d'alerte qui, dès 1997, à la demande des salariés de FERTILADOUR, font les premiers relevés de la radioactivité sur le terrain et dénoncent les conditions de travail des employés. Tout au long des quinze dernières années, ils ont poursuivi sans relâche leur travail d'investigation parvenant ainsi à ce que tout soit dit sur l'état du terrain. Ce sont eux qui nous ont fait comprendre qu'une « radioactivité résiduelle » d'un terrain avait forcément affecté les employés de cette entreprise.
- Les deux premiers salariés et leur famille dont le témoignage et la douleur nous ont permis de prendre conscience du destin tragique que l'entreprise leur avait réservé.
- Les salariés qui nous ont reçu et apporté leurs témoignages et particulièrement celui qui nous a permis de recenser un nombre de



salariés (+ de 200) que nous avons pu opposer aux déclarations de l'entreprise qui voulait réduire le nombre de salariés exposés à 43.

- Les experts du droit du travail, de la prévention des risques professionnels, de la médecine du travail, de la radioprotection.
- Les adhérents du CSAVF qui ont apporté leur contribution technique, morale et financière.
- Les signataires du *Manifeste pour une exigence de vérité sur FERTILADOUR* parmi lesquels de nombreuses associations, de nombreux élus, des militants associatifs et politiques et des citoyens qui nous ont encouragé et supportés.
- Les élus EELV du conseil régional d'Aquitaine qui ont su rallier tous leurs collègues (toutes appartenances confondues) à la nécessité d'une dépollution du site de FER-

TILADOUR (délibération votée à l'unanimité).

- Les élus EELV, du PS, du Front de gauche, du Parti radical de gauche qui ont rallié tous leurs collègues du Conseil Régional à l'étude de faisabilité d'une étude épidémiologique (motion votée à l'unanimité).
- Le conseiller général de Bayonne nord qui est intervenu à plusieurs reprises auprès du Préfet des PA pour le sensibiliser à la recherche de la vérité.
- Les maires de Boucau et Tarnos, à leurs conseillers municipaux pour leur adhésion au comité, leur écoute attentive et leur soutien.
- Catherine Grèze, députée européenne EELV qui a contribué au comité de soutien afin que puissent être menés les entretiens avec les anciens salariés de FERTILADOUR. ♦

## Fertiladour, l'histoire, de 1970 à 2011<sup>1</sup>.

### 1. Entre 1970 et 1997 : l'activité industrielle de Fertiladour, le comportement du groupe Roullier

En 1970, Fertiladour (actuellement Agriva du groupe Roullier, propriétaire encore du terrain) stocke et broie de la [monazite](#) (contenant thorium et uranium) sans déclaration ni autorisation du Préfet.

En 1972 l'inspecteur des installations classées constate cette irrégularité, mais ne sanctionne pas l'entreprise. Mieux, cet inspecteur fait un rapport qui décrit les conditions de travail et le système de protection des salariés : il les estime parfaitement efficaces.

Ce n'est qu'en 1973 que le Préfet prend en compte la déclaration de l'entreprise et recommande de protéger les ouvriers par des « masques autonomes, voire des scaphandres » et les riverains par des cheminées équipées de « filtres absolus de type CEA <sup>2</sup> » et demande le port de dosimètres par les ouvriers affectés à l'unité de broyage de la monazite.

Selon les témoignages recueillis, ces obligations de protection n'ont jamais été mises en place. Les taux de poussières relevés par l'inspection du travail sont entre 30 et 50 fois supérieurs au seuil autorisé.

Les grands risques de silicose sont régulièrement dénoncés, mais les risques de contamination par radio nucléides ne sont pas pris en compte. Malgré les alertes lancées, aucune protection des salariés n'est sérieusement mise en place et l'entreprise n'est jamais sanctionnée.

À ce jour, l'USEP, chargé du recueil des mesures des dosimètres, est dans l'incapacité de produire des mesures fiables, parfois même est dans l'incapacité de les produire.

Le stockage et le broyage de la monazite, débutés dans l'illégalité dès 1970, ne s'arrêtent qu'en 1993 mais, curieusement, l'inspecteur des installations classées affirme que ces activités ont cessé depuis 1983.

### 2. Entre 1997 et 2009 : les alertes citoyennes et le comportement de l'administration

En 1997 la radioactivité du terrain de Fertiladour est découverte et dénoncée par le CADE<sup>3</sup> et I.D.E.A.L.<sup>4</sup> Suite à l'alerte donnée, la DRIRE<sup>5</sup> fait réaliser une étude par ANTEA<sup>6</sup> en 1998 ; ce bureau d'étude prescrit la décontamination par décaissement des terres contaminées.

Le décaissement des terres contaminées est réalisé en 2001.

La DRIRE estime que le terrain est décontaminé.

Le CADE et IDEAL procèdent à leur propres mesures : ils trouvent le terrain encore contaminé. Suite à cette nouvelle alerte du CADE et d'IDEAL, la DRIRE fait réaliser une nouvelle étude par ALGADE<sup>7</sup> en 2002

La DRIRE estime que la décontamination est réelle et correspond aux exigences des Arrêtés Préfectoraux

En 2009 la DRIRE envoie au CADE (enfin ! après sa demande auprès de la CADA<sup>8</sup>) la carte des contaminations réalisée par ALGADE en 2002.

En 2009 CADE et IDEAL réalisent de nouvelles mesures devant les journalistes; ils relèvent des taux de radioactivité supérieurs à ceux annoncés par ALGADE.

Le Préfet crie au scandale... et des pressions sont exercées envers les lanceurs d'alerte.

<sup>1</sup> L'ensemble des données qui suivent ont fait l'objet de nombreux articles et vidéos produites par EITB <http://www.eitb.com/> par Ramunxio Garbisu.

Elles peuvent être consultés sur le blog [www.fetidadour.com](http://www.fetidadour.com) et sur <http://www.vallah-vallah.net/>

<sup>2</sup> Commissariat à l'énergie atomique

<sup>3</sup> Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays Basque Sud Landes

<sup>4</sup> [Information Défense de l'Environnement de l'Adour et du Littoral](#)

<sup>5</sup> Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

<sup>6</sup> [Société d'ingénierie et de conseil spécialisée dans les sciences de la Terre et de l'eau](#)

<sup>7</sup> ALGADE, spécialiste de la mesure de la radioactivité

<sup>8</sup> CADA : commission d'accès aux documents administratifs

Début 2009, le propriétaire du terrain (ROULLIER, AGRIVA-FERTILADOUR) est en pourparler avec la Conseil Régional d'Aquitaine et la CCI de Bayonne pour la vente du terrain pour 6 Millions d'euros.

### 3. Entre 2009 et 2011 : la pression des associations, les arbitrages techniques et les initiatives politiques

A partir d'un dossier établi sur la base des mesures réalisées par le CADE, à l'initiative des élus Verts, les élus du Conseil régional d'Aquitaine, à l'unanimité, demandent qu'une nouvelle mesure de la contamination soit réalisée, par un organisme indépendant.

L'étude est confiée à l'ACRO<sup>9</sup> dont les résultats sont rendus en 2010 :

**Ce bureau d'étude conclue à la contamination radioactive persistante du terrain ;**

**Le Conseil régional d'Aquitaine renonce à l'achat du terrain.**

Le 27 mai 2010, suite aux terribles témoignages d'anciens ouvriers, suite au décès de 2 d'entre eux au printemps, suite aux nombreux cas recensés de décès et de maladies graves, est créé le « Comité de soutien aux victimes de fertiladour ». Le Comité lance le « Manifeste pour une exigence de vérité sur fertiladour » qui est signé par plus d'un millier de citoyens, élus et associations locales.

La DRIRE (DREAL actuellement) ne semble pas convaincue par les conclusions du rapport ACRO demande à l'ASN un arbitrage en la matière.

L'ASN<sup>10</sup> rend son rapport en septembre 2011 et conclue à la permanence de la contamination du site, demande des mesures en profondeur et rappelle le principe du « pollueur-payeur ».

Le 17 novembre 2011, le CADE rend compte par conférence de presse des résultats de l'expertise de l'ASN et le Comité de soutien aux victimes de Fertiladour livre les éléments à charge de l'entreprise et de l'administration en listant les incohérences et les mensonges qui parsèment ce dossier.

Le Comité de soutien aux victimes de fertiladour s'adresse aux élus EELV<sup>11</sup> afin qu'ils fassent valoir au Conseil Régional d'Aquitaine le principe d'une étude épidémiologique. D'autres initiatives dans le même sens viennent d'élus du PS.

Lors de sa plénière de décembre 2011, sur proposition du groupe EELV, Radicaux de gauche, Front de gauche et PS, les élus du Conseil régional d'Aquitaine votent à l'unanimité une motion enjoignant l'Etat de mettre en place une étude épidémiologique qui pourrait être réalisée par l'INVS<sup>12</sup>.

Jean Yves Deyris, Président du Comité de soutien aux victimes de fertiladour  
[victimes.fertiladour@gmail.com](mailto:victimes.fertiladour@gmail.com)

Le 7 janvier 2012

---

<sup>9</sup> [ACRO association pour le contrôle radioactivité dans l'ouest](#)

<sup>10</sup> Autorité de sûreté nucléaire

<sup>11</sup> [Europe Ecologie Les Verts](#)

<sup>12</sup> Institut de Veille Sanitaire ([InVS](#))